

(1)

(N° 161.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1858.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU DÉPARTEMENT DES FINANCES (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. SABATIER.

MESSIEURS,

Dans la séance du 13 avril 1858, M. le Ministre des Finances a présenté un projet de loi tendant à ouvrir aux Budgets du Ministère des Finances des exercices 1857 et 1858, et à celui des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1858, des crédits supplémentaires s'élevant à sept mille six cent huit francs quarante-quatre centimes.

Toutes les sections ont donné leur adhésion au projet de loi, ainsi que la section centrale, qui a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Une observation a été présentée par la première section seulement, au sujet du § 3 des crédits supplémentaires au Budget des Finances : c'est que le trésor est souvent grevé de frais de procédure par suite d'un excès de zèle de ses agents.

Le Rapporteur,

F. SABATIER.

Le Président,

VERHAEGEN.

(1) Projet de loi, n° 145.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. SABATIER, DE BOE, DE CHENTINNES, VANDER DONCKT, ORBAN et LESOINNE.